



TRIBUNAL DU CONTENTIEUX
ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES

Cas n° : UNDT/GVA/2009/23

Jugement n° : UNDT/2009/043

Date : 16 octobre 2009

Original : français

Devant : Juge Jean-François Cousin

Greffe : Genève

Greffier : Víctor Rodríguez

LUNSHOF

contre

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

JUGEMENT

Conseil pour le requérant :
Néant

Conseil pour le défendeur:
Shelly Pitterman, DGRH/UNHCR

Avertissement : Le format de ce jugement a été modifié à des fins de publication conformément à l'article 31 du règlement de procédure du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies.

Requête

1. Par son recours enregistré le 19 décembre 2008 devant la Commission paritaire de recours, le requérant demande :

- l'annulation de la décision par laquelle le Haut Commissaire pour les réfugiés a décidé les promotions des fonctionnaires du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) à la classe P-5 au titre de l'année 2007 ;
- l'annulation de la décision par laquelle le Haut Commissaire ne l'a pas promu à la classe P-5 au titre de l'année 2007 ;
- qu'il soit ordonné au Haut Commissaire de décider de nouvelles règles de promotion ;
- que lui soit accordé une indemnité en réparation de l'illégalité commise et du préjudice moral subi.

2. Par sa résolution 63/253, l'Assemblée générale a décidé que tous les cas pendants devant la Commission paritaire de recours au 1^{er} juillet 2009 seraient transférés au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies.

3. Lors de l'audience tenue le 24 septembre devant le présent Tribunal, le requérant a déclaré qu'il avait décidé de se désister de sa requête en raison de l'accord trouvé avec le HCR qui l'a confirmé oralement et a accepté le désistement.

4. Par courrier du 28 septembre 2009, le requérant a confirmé sa volonté de se désister. Ainsi, il résulte de ce qui a été dit ci-dessus que rien ne s'oppose au désistement du requérant et il y a lieu de lui en donner acte.

5. Par ces motifs, le Tribunal DÉCIDE :

Il est donné acte du désistement du requérant.

(Signé)

Juge Jean-François Cousin

Ainsi jugé le 16 octobre 2009

Enregistré au greffe le 16 octobre 2009

(Signé)

Víctor Rodríguez, greffier, Genève